

Actualités réglementaires du réacteur n°3 de Flamanville - mai 2026

9.6.2026 - | EDF

Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison du manque d'un contrôle dans l'essai de bon fonctionnement du groupe électrogène de secours du centre de crise local.

Le 9 mars, les équipes ont détecté l'absence de contrôle, au titre des essais périodique, de l'un des critères de bon fonctionnement du groupe électrogène de secours du centre de crise local. Le groupe électrogène est par ailleurs pleinement fonctionnel

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur les installations, puisque le groupe électrogène du centre de crise local ne participe pas aux fonctions de sûreté du réacteur. En raison de l'écart qualité, la direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 6 mai 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

07/05/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison du non-respect du délai de réparation d'une partie du système informatique de conduite

Le 30 avril 2026 il est détecté une indisponibilité partielle du système de stockage des fiches d'alarme et des modes opératoires numérique du système informatique de conduite en salle de commande. Ce système est redondé. La seconde unité est en service et pleinement fonctionnelle. Les règles générales d'exploitation prescrivent de ce cas un délai de réparation de trois jours (soit le 3 mai). Il n'a pas pu être respecté, le système a été rendu disponible le 5 mai.

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur les installations, puisque le système redondant était pleinement opérationnel. La direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 7 mai 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

20/05/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison de l'indisponibilité du système de ventilation du bâtiment combustible

Le 15 mai lors d'un essai périodique sur un groupe électrogène de secours, le changement d'alimentation d'un tableau électrique a rendu indisponible le système de ventilation du bâtiment combustible. Celui-ci participe au confinement dynamique du bâtiment, et est requis par les règles générales d'exploitation. Après les vérifications nécessaires, le système a été remis en service immédiatement.

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur les installations, puisque les autres systèmes de confinement étaient opérationnels. La direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 20 mai 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

28/05/2026 - Déclaration d'un événement significatif sûreté (ESS) en raison de l'indisponibilité du système de ventilation du bâtiment combustible pendant 23 minutes

Le 15 mai lors d'un essai périodique, le système de ventilation du bâtiment combustible n'est pas mis dans la bonne configuration en raison d'une erreur de préparation. La remise en conformité est réalisée en 23 minutes.

L'événement n'a entraîné aucune conséquence sur les installations, puisque le confinement du bâtiment était assuré par d'autres systèmes. La direction de la centrale de Flamanville 3 a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection le 28 mai 2026 un événement significatif sûreté au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

<https://www.edf.fr/la-centrale-nucleaire-de-flamanville-3-epr/les-actualites-de-la-centrale-nucleaire-d-e-flamanville-3-epr/actualites-reglementaires-du-reacteur-ndeg3-de-flamanville-mai-2026>